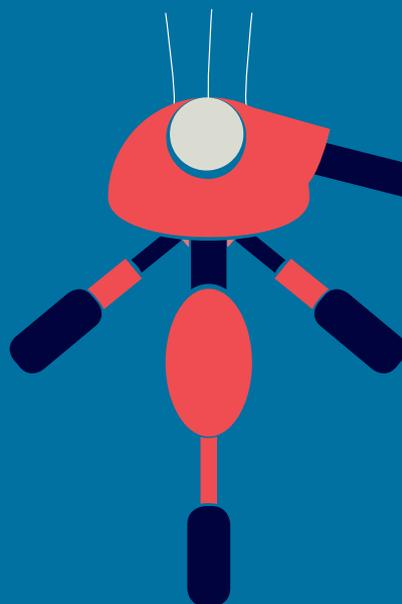


BRUITPARIF

Centre d'évaluation
technique de l'environnement
sonore en Île-de-France



BRUITPARIF

Qui sommes-nous ?

Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, Bruitparif fournit une expertise indépendante et des données solides pour guider l'action publique. Grâce à sa gouvernance fédérant des acteurs d'horizons variés, Bruitparif est aussi un lieu privilégié de partage des connaissances et bonnes pratiques.

État

Préfecture de Région,
Préfecture de Police,
DRIEE, DRIEA, DGAC,
ARS Île-de-France

Collectivités territoriales

Région, Départements
75 . 91 . 94 . 95,
Métropole du Grand
Paris, EPT, EPCI
et communes

Activités économiques

ADP, SNCF Réseau,
RATP, HAROPA,
SYCTOM

Associations
de protection de
l'environnement
et de consommateurs,
organismes professionnels
et personnalités
qualifiées



Une structure associative

Association loi 1901, Bruitparif fédère un nombre croissant d'acteurs mobilisés pour lutter contre le bruit à l'échelle de l'Île-de-France, voire au-delà. Rassemblant 30 membres fondateurs lors de sa création en 2004, Bruitparif comptait en 2018 plus de 80 adhérents au sein de ses quatre collèges (voir ci-contre). Notre association est aussi soutenue par un Conseil scientifique regroupant neuf experts, qui contribuent à orienter son action. Enfin, dans le cadre de ses travaux, Bruitparif travaille en étroite collaboration avec de nombreux organismes et instituts de recherche.

Nos missions

Bruitparif poursuit trois missions d'intérêt général :

- **L'observation** et l'évaluation du bruit en Île-de-France ;
- **L'accompagnement** des acteurs franciliens dans leurs politiques de lutte contre le bruit ;
- **L'information** et la sensibilisation de tous aux enjeux de l'environnement sonore.

Bruitparif participe également aux échelles nationale ou européenne à des programmes de coopération et à des projets de recherche appliquée.

Nos valeurs

La réalisation de nos missions s'appuie sur des valeurs qui constituent la clé de voûte de Bruitparif :

- **Expertise** : Bruitparif est engagé dans une démarche de qualité visant à garantir la fiabilité des données et des processus de traitement et d'analyse ;
- **Innovation** : pour répondre aux attentes et aux enjeux, Bruitparif met en œuvre les meilleures technologies et innove en permanence ;
- **Impartialité** : la gouvernance équilibrée de Bruitparif garantit l'autonomie et l'objectivité du travail de ses équipes ;
- **Transparence** : toutes les données et études produites par Bruitparif sont rendues publiques ;
- **Pédagogie** : le sens de la vulgarisation et le soin apporté à la pédagogie guident nos actions de communication et d'information, afin de mobiliser le plus grand nombre ;
- **Proximité** : nous rencontrons de nombreux acteurs territoriaux et intervenons auprès d'eux, puisque l'échelon local est primordial pour l'amélioration de l'environnement sonore.

Nos distinctions

Bruitparif a reçu le prix « Best Life Environment Project » de la Commission européenne pour son projet Harmonica ainsi qu'un « Décibel d'Or » du Conseil national du bruit pour sa mallette de sensibilisation pédagogique « Kiwi ? ».

Observer

Répondre aux enjeux de connaissance de l'environnement sonore

Observer et évaluer l'environnement sonore francilien est au cœur de nos missions. C'est pourquoi Bruitparif met en œuvre les moyens techniques les plus avancés et innove constamment pour apporter une information de qualité lisible pour tous. Car pour agir, il faut d'abord savoir.

Les environnements surveillés

Grâce à son réseau de stations permanentes, à ses campagnes de mesures temporaires et à ses études dédiées, Bruitparif documente précisément les situations et leurs évolutions dans les espaces suivants :

- Proximité des infrastructures routières et autoroutières ;
- Zones affectées par les survols d'aéronefs ;
- Proximité des infrastructures ferroviaires ;
- Contextes urbains de multiexposition au bruit ;
- Voisinage d'activités industrielles ou de grands chantiers ;
- Quartiers animés ;
- Lieux de loisirs : discothèques, salles de concert, festivals, etc. ;
- Établissements recevant du public ;
- Zones calmes.

3 méthodes principales

Pour évaluer les environnements sonores, trois approches complémentaires sont mises en œuvre.

La première est la mesure in situ. Réalisée sur le terrain à l'aide de sonomètres ou de stations permanentes, elle permet de caractériser finement les bruits et leurs variations au cours du temps.

Deuxième approche : la modélisation. Elle repose sur des méthodes éprouvées de calcul informatique des émissions sonores et de leur propagation dans l'environnement. À partir de données sur les trafics, la topographie, les bâtiments et les conditions météorologiques, il est ainsi possible d'estimer les niveaux sonores en tout point d'un territoire donné puis d'établir des cartes.

Enquêtes auprès de la population. Ces deux premières méthodes peuvent être combinées entre elles et complétées par des enquêtes auprès des riverains ou des usagers afin de tenir compte des perceptions des situations vécues et des conséquences sanitaires ou socioéconomiques du bruit pour les populations.

3 objectifs pour la surveillance

L'Île-de-France est la région française la plus exposée aux nuisances sonores du fait de l'importance de sa population et de la concentration exceptionnelle de ses infrastructures. D'après l'étude conduite par Bruitparif en 2018, un habitant de l'agglomération parisienne perd en moyenne 8 mois de vie en bonne santé au cours de son existence en raison de son exposition au bruit des transports.

Dans ce contexte, la surveillance du bruit dans notre région poursuit trois objectifs principaux :

- **Comprendre les phénomènes et établir des diagnostics** fins du bruit dans les territoires ;
- **Aider à gérer et à maîtriser** la qualité des environnements sonores ;
- **Suivre les évolutions et évaluer les impacts** des transformations urbaines tout comme des évolutions des trafics et des infrastructures.



Un laboratoire qui vise l'excellence

Afin de garantir la qualité optimale de ses mesures, Bruitparif a créé et consolidé au fil des années un laboratoire technique de haut niveau, porteur d'innovations.

La maintenance des appareils constituant le réseau de mesure est assurée de manière préventive et curative. Tous les matériels utilisés par Bruitparif sont testés et étalonnés avant utilisation sur le terrain, puis font l'objet d'autotests quotidiens et de vérifications périodiques ainsi que d'interventions spécifiques en cas de dysfonctionnements.

De façon préalable à leur exploitation, les données recueillies sont systématiquement validées du point de vue technique et environnemental par l'équipe du laboratoire.

Le réseau de mesure Rumeur

Le réseau de mesure Rumeur est le principal outil francilien de surveillance continue du bruit.

Il est constitué tout d'abord de stations fixes : en 2018, une centaine de capteurs étaient déployés dans l'ensemble de l'Île-de-France auprès d'infrastructures de transport, de chantiers ou au sein de quartiers animés. Les relevés de ces stations sont complétés par les données collectées par une cinquantaine de stations semi-mobiles ainsi que par un véhicule-laboratoire utilisés pour effectuer des campagnes de mesure de plus court terme (pendant des périodes de quelques jours à quelques mois selon les cas) : environ 500 sites complémentaires ont ainsi été documentés entre 2004 et 2018 en Île-de-France.

Pour chaque site, les mesures peuvent être consultées grâce à la plateforme Internet Rumeur.

<http://rumeur.bruitparif.fr>

Les observatoires spécifiques

À partir de ses relevés au long cours, Bruitparif développe des observatoires spécifiques en partenariat avec les acteurs chargés de la gestion d'une problématique particulière. Ces observatoires offrent un accès direct aux données de surveillance :

- Au sein des zones aéroportuaires, dans le cadre du Plan régional Santé Environnement ;
- Le long du réseau ferroviaire, en partenariat avec SNCF Réseau ;
- Dans des quartiers animés de la capitale, en partenariat avec la Ville de Paris et HAROPA-Ports de Paris ;
- Autour de chantiers de grande envergure comme ceux du Grand Paris Express, en partenariat avec la Société du Grand Paris ;
- Le long d'infrastructures routières et autoroutières, en partenariat avec les gestionnaires des voies, pour suivre l'impact acoustique d'interventions visant à maîtriser les niveaux sonores (revêtements acoustiques mis en place sur le boulevard périphérique, les autoroutes A4 et A6, ou sur des sites pilotes dans Paris intra-muros, fermeture des voies sur berges à la circulation, réaménagement des « Allées de Neuilly »...).





L'analyse du bruit est un exercice technique complexe. Chaque année, en provenance de nos capteurs, des dizaines de milliards de nouvelles données élémentaires de bruit (niveaux sonores à la seconde - voire à 100 ms - en dB(A), niveaux par bande de fréquence, directions de provenance), convergent vers les serveurs de Bruitparif. Pour maîtriser ce flot ininterrompu d'informations, les ingénieurs de

Experts en science des données

Bruitparif doivent chercher à tirer le meilleur parti des techniques d'exploration (data mining), d'exploitation (data engineering), d'analyse (data analysing) et de représentation (data

visualisation) des données. L'objectif est de produire une information pertinente et compréhensible par tous sous forme de statistiques et de graphiques.

Les indicateurs

Bruitparif recourt à différents indicateurs complémentaires afin de refléter les différents aspects du bruit – niveau sonore moyen, niveau de bruit de fond, identification et caractérisation des pics émergents – et les rend accessibles pour toute période de temps (heure, jour, soirée, nuit, journée entière, semaine, mois, année) au sein de la plateforme Rumeur (<http://rumeur.bruitparif.fr>).

Bruitparif a de plus conçu l'indice grand public Harmonica. En un coup d'œil, il permet de qualifier l'environnement sonore grâce à une note allant de 0 (très calme) à 10 (très bruyant), mais aussi de distinguer graphiquement les niveaux du bruit de fond des événements sonores. L'indice est calculé par heure, pour les périodes diurnes et nocturnes et par journée entière. Sa lisibilité est renforcée grâce à l'utilisation d'un jeu de couleurs.



Une structure tournée vers l'innovation

Depuis sa création en 2004, Bruitparif a constamment innové pour améliorer ses moyens de mesure et d'évaluation. Au fil des ans, ont notamment été mis au point un véhicule-laboratoire, puis le « sonopode », mobilier urbain hébergeant une station de mesure autonome en énergie spécialisée dans l'identification des bruits d'aéronefs, ainsi que la plateforme Rumeur et l'indice grand public Harmonica (voir ci-contre).



Notre dernière innovation :

Le capteur directionnel « méduse » (voir illustration en page de couverture), qui permet de « voir » le bruit et son origine. Développé depuis 2016, cet appareil breveté équipé de quatre microphones détermine le niveau sonore, mais surtout les directions principales des sources d'émission.

Les résultats sont diffusés sous la forme d'hexagones colorés directement projetés sur des photographies prises à 360°. Cette visualisation immersive originale imaginée par Bruitparif permet à tous de déterminer avec précision l'origine du bruit sans doute possible.

En 2018, les premières utilisations de la méduse concernaient essentiellement des quartiers animés parisiens et des chantiers de construction du Grand Paris Express, ceci afin de contribuer à une meilleure compréhension et donc une gestion adaptée des nuisances.

87%

**des habitants
d'Île-de-France
souhaitent que
l'on s'attaque
au bruit**



Le vécu et les attentes des Franciliens

En 2016, Bruitparif a confié au Crédoc la réalisation d'une enquête sur les perceptions des nuisances sonores auprès de 3046 Franciliens. Il en ressort que 76 % d'entre eux sont préoccupés par le bruit et que 41 % ont déjà connu des troubles de santé liés à cette nuisance. Point à relever : 64 % des Franciliens sont gênés dans les transports, ce qui est supérieur à la gêne ressentie dans l'espace public (56 %) et au domicile (50 %).

Cette spécificité de l'Île-de-France appelle à une vigilance accrue, ce d'autant plus que la circulation routière est aussi la première source de nuisance à domicile, dans 33 % des cas – première place du classement devant le voisinage (31 %). Lors du choix de leur domicile, les Franciliens ne sont que 20 % à avoir beaucoup prêté attention au bruit, mais ils le regrettent ensuite souvent, à tel point qu'un habitant sur quatre de notre région dit avoir songé à déménager pour cette raison.

Résultat : 87 % des habitants d'Île-de-France souhaitent que l'on s'attaque au bruit, bien que l'enquête révèle aussi une grande méconnaissance des moyens de lutte. Les trois quarts d'entre eux voudraient aussi être informés sur la question. Autant de résultats qui confortent les missions de Bruitparif.



Tenir compte des effets du bruit

Au-delà des mesures et de leur restitution, Bruitparif conduit ou est impliqué dans des études et projets visant à mieux connaître les ressentis et les attentes des populations en matière d'environnement sonore et à affiner la connaissance des impacts sanitaires ou socioéconomiques du bruit.

Parmi les projets les plus récents figurent l'enquête sur la perception des nuisances sonores conduite auprès des Franciliens ainsi que la participation à l'étude scientifique nationale DEBATS (voir encadrés).

Mieux connaître les effets du bruit sur la santé

Le programme de recherche scientifique DEBATS (Discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé) a été impulsé en 2012 par la Direction générale de la santé et l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires afin de mieux quantifier les effets du bruit des avions sur la santé des populations riveraines des aéroports français. Son pilotage est assuré par l'IFSTTAR.

DEBATS comprend trois études correspondant à trois types d'approches méthodologiques : une étude écologique réalisée à l'échelle des communes, une étude individuelle longitudinale auprès de plus de 1200 sujets et une étude individuelle sommeil auprès d'un sous-échantillon de 110 individus.

Bruitparif contribue particulièrement à l'étude sommeil en réalisant et en analysant les mesures acoustiques au domicile des riverains des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Toulouse Blagnac participant au projet.

Les cartographies stratégiques

Bruitparif coordonne la réalisation des cartographies stratégiques de bruit (CSB) en Île-de-France et met ainsi à la disposition des autorités concernées des documents de référence homogènes élaborés par modélisation.

› voir page 3

La carte du bruit routier est réalisée à l'échelle régionale en partenariat étroit avec l'État (CEREMA ÎdF) et la ville de Paris. En ce qui concerne les bruits ferroviaires et aériens, les cartes produites par les gestionnaires et les services de l'État sont consolidées par nos équipes.



Cette méthodologie permet à Bruitparif d'établir des CSB conformes à la directive 2002/49/CE, et de les réviser a minima tous les cinq ans en tenant compte de l'évolution des méthodes préconisées par la Commission européenne.

Un portail cartographique Internet développé par Bruitparif permet aux collectivités compétentes et à tout internaute d'accéder à l'ensemble des cartes réalisées et aux statistiques d'exposition associées.

<http://carto.bruitparif.fr>

Accompagner

Déployer l'expertise au service de l'action territoriale

La dimension du sonore est technique : soutenir les acteurs franciliens est donc le deuxième pilier de notre action. Pour les collectivités, notamment, Bruitparif élabore une cartographie homogène et propose un accompagnement personnalisé pour l'amélioration de la qualité de vie – y compris grâce à des diagnostics experts. Nous intervenons aussi pour faire évoluer la prise en compte du bruit dans les planifications.

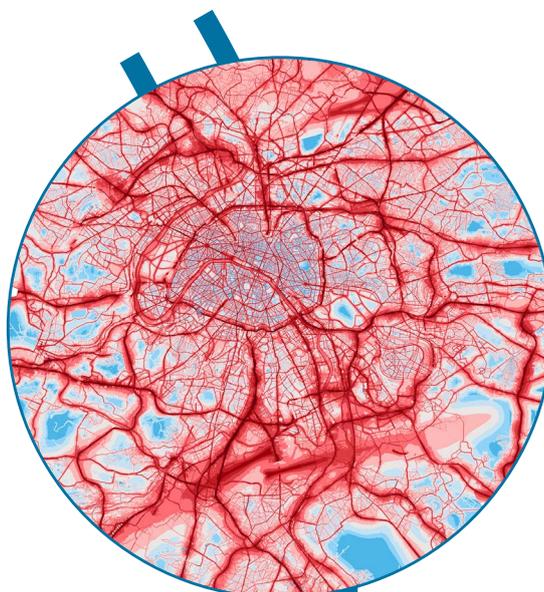
Aide à la mise en œuvre de la directive européenne Bruit

En Île-de-France, quatorze agglomérations comptant 100 000 habitants ou plus sont tenues d'appliquer la réglementation issue de la directive européenne 2002/49/CE relative au bruit dans l'environnement. Les textes obligent ces collectivités territoriales à élaborer et à adopter deux types de documents qui doivent être révisés tous les cinq ans : la cartographie stratégique du bruit (CSB) de leur territoire et le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Pour que toutes puissent répondre au mieux à leurs obligations et qu'elles s'en saisissent comme d'une opportunité pour améliorer la qualité sonore du cadre de vie, Bruitparif intervient auprès des collectivités franciliennes compétentes, à travers la diffusion des informations et l'élaboration harmonisée des CSB et des PPBE à l'échelle francilienne.

Bruitparif propose par ailleurs aux collectivités compétentes de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur adhésion à l'association.

› voir page 11



Des diagnostics territoriaux

Au-delà de la cartographie réglementaire, Bruitparif élabore au cas par cas des diagnostics territoriaux spécifiques. Il s'agit alors d'évaluer les impacts sanitaires et/ou socioéconomiques du bruit à des échelles fines, le cas échéant de façon couplée avec les effets d'autres types de nuisances : en partenariat avec Airparif, des diagnostics experts Air-Bruit sont ainsi réalisés à l'échelle de certains territoires.

Ces analyses ont essentiellement pour but de permettre aux autorités de cerner finement les conséquences des nuisances pour les populations et ainsi d'identifier les secteurs prioritaires.

Au cours de l'année 2018, un diagnostic territorial des impacts sanitaires du bruit des transports a de la sorte été réalisé par Bruitparif à l'échelle de la zone dense de l'Île-de-France. Des référentiels validés par l'Organisation mondiale de la santé ont été utilisés pour modéliser le nombre de personnes hautement gênées et de celles dont le sommeil est fortement perturbé pour chaque maille de 500 mètres de côté et par commune. Sur cette base, Bruitparif a ensuite calculé le nombre de mois de vie en bonne santé perdus en moyenne par les habitants des différents secteurs. Afin de préparer la priorisation de l'action publique, les mailles aux plus forts enjeux ont été hiérarchisées.

Promouvoir la lutte contre le bruit dans l'action publique

Bruitparif agit pour partager avec les acteurs publics les moyens de prévention et de lutte contre le bruit en valorisant les bonnes pratiques et en accompagnant les expérimentations : réduction ciblée des vitesses de circulation, pose de revêtements de chaussée antibruit ou orientation appropriée des bâtiments, par exemple.

Il est aussi essentiel que les projets d'aménagement et de déplacement intègrent leurs impacts potentiellement positifs ou négatifs sur la qualité de l'environnement sonore – et ceci dès leur conception, ce qui est gage d'efficacité. L'implication de Bruitparif en faveur de cette prise en compte en amont du bruit dans les outils de planification (SDRIF, Plans de déplacements urbains, Plan régional Santé Environnement, SCOT et PLU, PCAET) est naturellement forte en Île-de-France, que ce soit auprès du Conseil régional, des services de l'État ou des acteurs territoriaux.

Nous apportons également notre expertise dans des comités constitués autour de plusieurs aéroports ou infrastructures de transports terrestres et participons à des instances locales de concertation autour des problématiques de tranquillité publique.



Mobiliser

Sensibiliser chacun pour améliorer l'environnement sonore

Mobiliser les Franciliens sur le bruit, c'est le troisième axe des missions de Bruitparif. Pour cela, nous partageons savoirs et pratiques auprès de tous – grand public, professionnels, étudiants, jeunes – en leur adressant des outils adaptés. Nous intervenons aussi pour faire évoluer la réglementation.

Transmettre le savoir

Les savoirs de base sur le son, l'audition et l'environnement sonore restent le plus souvent mal connus du grand public. Bruitparif intervient donc régulièrement pour le sensibiliser sur ces aspects, à travers diverses manifestations : Semaine du son, Journée nationale de l'audition, Journée du sommeil, Journée internationale de lutte contre le bruit, Semaine de la mobilité, Semaine du développement durable, Journées sans voiture, Fête de la science...

En partenariat avec les membres de Bruitparif, cette action peut prendre la forme d'expositions, d'organisation de balades acoustiques ou de conférences ou encore d'interventions lors de réunions publiques, mais aussi de stands d'information et de prévention – y compris lors de festivals musicaux.

Nous participons aux Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore, événement qui réunit tous les trois ans plus de 600 acteurs publics et privés œuvrant pour la qualité de l'environnement sonore, et présentons également régulièrement nos travaux dans le cadre de congrès techniques et scientifiques (Euronoise, Invernoise, Congrès français de l'acoustique...)

Bruitparif assure également des formations auprès d'acteurs associatifs, de techniciens des collectivités, d'enseignants ou infirmiers scolaires ou encore d'étudiants.

La mallette Kiwi ?

La détérioration de l'audition ne survient bien souvent que longtemps après les prises de risques : il est donc essentiel de sensibiliser les jeunes publics, en particulier dans un contexte où les musiques amplifiées (très souvent écoutées au casque) sont de plus en plus présentes.

En 2015, Bruitparif a mis au point une approche dédiée à cet enjeu spécifique : la mallette « Kiwi ? ». À l'aide de tablettes numériques, elle permet aux enseignants et animateurs de réaliser en classe des séances de sensibilisation s'adressant aux collégiens et lycéens.

Le kit mis à disposition comprend plusieurs applications. Tout d'abord, des modules pédagogiques portant sur la nature du son, l'appareil auditif, les risques pathologiques et les gestes de prévention. Les sessions de sensibilisation sont aussi l'occasion de pratiquer des tests individuels sur les niveaux d'écoute, de répondre à des questionnaires d'évaluation des pratiques et de proposer des estimations individuelles des doses de bruit cumulées. Les données recueillies à cette occasion alimentent de façon anonyme une base de données scientifique.

Une information partagée

Parce que la première étape de la mobilisation consiste à faire savoir, Bruitparif partage au quotidien les données et études produites en interne, ainsi que les informations les plus récentes sur l'environnement sonore.

En premier lieu, nous mettons à disposition de tous les internautes des systèmes d'information complets et simples d'utilisation :

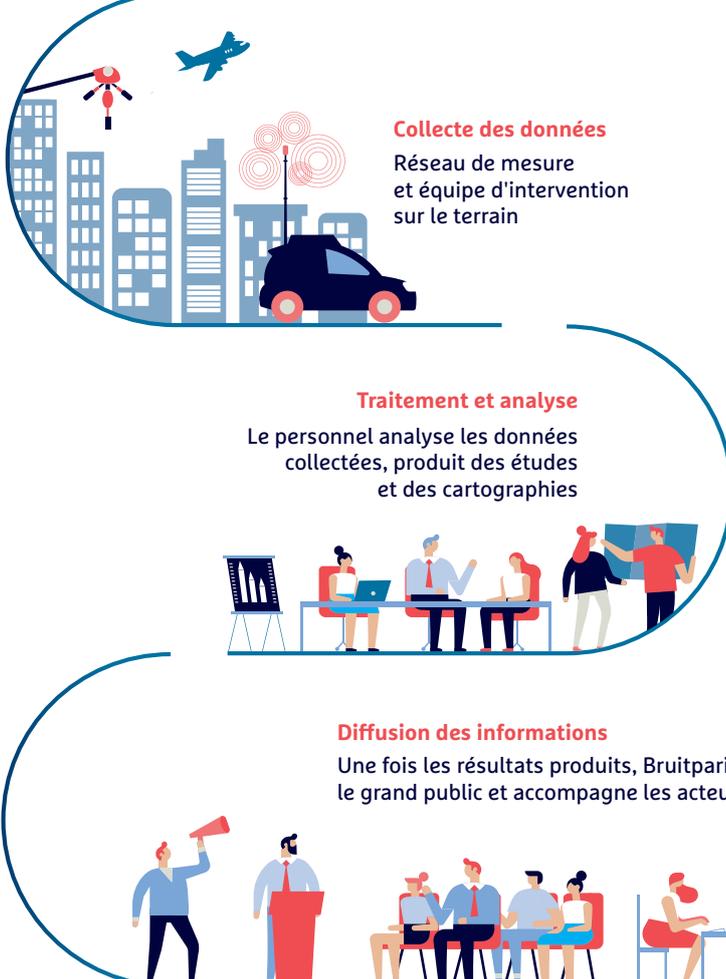
- **Site Internet de Bruitparif :**
bruitparif.fr
- **Plateforme Rumeur :**
<http://rumeur.bruitparif.fr>
- **Espace cartographique :**
<http://carto.bruitparif.fr>
- **Observatoires spécifiques dédiés :**
<http://survol.bruitparif.fr>
<http://reseau.sncf.bruitparif.fr>
<http://medusa-experiment.bruitparif.fr>
<http://chantiers.sgp.bruitparif.fr>
...
- **Portail européen sur le bruit :**
noiseineu.eu

Toutes les données et études produites par Bruitparif sont téléchargeables librement.

Bruitparif édite ses propres publications à destination du grand public, des associations, des collectivités et des acteurs institutionnels : rapports annuels, rapports et synthèses d'études, bilans statistiques, sans oublier le Francilophone, notre magazine périodique.

Bruitparif répond aux différentes demandes d'information du public recueillies via les courriels et courriers, les appels téléphoniques, les salons, tables rondes ou conférences. Nous sommes aussi très régulièrement en relation avec les médias locaux et nationaux.

De la mesure à l'information



Améliorer la réglementation

La réglementation joue un rôle structurant pour l'amélioration progressive de l'environnement sonore.

Aussi, Bruitparif participe activement aux travaux du Conseil national du bruit (commission à caractère consultatif rattachée au ministère de la Transition écologique et solidaire) afin de contribuer à l'amélioration de textes réglementaires et à faciliter leur bonne applicabilité.

Appréhender la problématique du bruit pour agir avec efficacité nécessite aussi de regarder au-delà de l'Île-de-France. C'est la raison pour laquelle Bruitparif développe des échanges interrégionaux et s'implique à l'échelle européenne au sein du working group noise du réseau Eurocities pour partager les bonnes pratiques et initiatives mises en œuvre par les villes pour lutter contre le bruit.

Devenez membre de Bruitparif !



Vous êtes élu ou représentant d'une collectivité d'Île-de-France ?

Représentant d'une association impliquée dans la lutte contre le bruit ?

Gestionnaire d'infrastructures, opérateur de transports ?

Responsable d'une activité économique ?

Professionnel ou chercheur impliqué sur l'environnement sonore ?

Nous vous invitons à rejoindre Bruitparif.

Nous rejoindre, pourquoi ?

Adhérer à Bruitparif, c'est tout d'abord rejoindre un réseau d'acteurs mobilisés pour partager expériences et pratiques en matière de lutte contre le bruit. C'est également soutenir le développement du Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, la montée en puissance du réseau de surveillance, l'élaboration mutualisée de la cartographie francilienne du bruit et la production d'enquêtes et d'études.

Devenir adhérent, c'est aussi le moyen d'acquérir des connaissances précises pour l'évaluation et la gestion de l'environnement sonore, et d'être informé de l'évolution de la réglementation et des méthodes. C'est encourager la sensibilisation de tous, soutenir les bonnes pratiques et permettre le partage d'informations fiables, objectives et indépendantes sur le bruit.

Zoom sur les collectivités

Pour les collectivités, être adhérent de Bruitparif permet de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour répondre aux exigences réglementaires et mieux prendre en compte la dimension sonore dans les projets d'aménagement. L'accompagnement proposé comprend les aspects suivants :

- › La fourniture des cartes stratégiques de bruit, des statistiques d'exposition des populations et des résumés non techniques au format requis par la directive européenne 2002/49/CE, et leurs mises à jour tous les cinq ans ;
- › L'accompagnement à la mise en œuvre des politiques de lutte contre le bruit :
 - Fourniture de cahiers des charges ou de trames de rédaction d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ;
 - Participation aux groupes de travail d'élaboration et de suivi du PPBE ;
 - Remontée des informations au niveau national et à la Commission européenne ;
 - › L'analyse des problèmes sonores du territoire dans le cadre de partenariats spécifiques :
 - Réalisation de campagnes de mesure ;
 - Production de diagnostics fins territorialisés ;
 - Accompagnement d'expérimentations ;
 - Mise en place d'observatoires dédiés au suivi de projets d'aménagement ou de dispositifs d'aide à la régulation de la tranquillité publique ;
 - › L'aide à la communication auprès des concitoyens :
 - Interventions lors de réunions publiques ;
 - Fourniture de supports d'information sur le bruit (plateformes Internet de consultation des données de mesure et des cartographies, expositions, brochures d'information) ;
 - Prêt de mallettes « Kiwi ? » pour des interventions auprès des jeunes ;
 - Participation à des actions de sensibilisation à l'environnement sonore.

Protéger l'environnement sonore francilien

Vous trouverez ici l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur Bruitparif, le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France. Les enjeux sont majeurs : 76 % des Franciliens se déclarent préoccupés par le bruit, et la plupart d'entre eux souhaitent donc être informés.

Face à cette préoccupation, notre mission se décline en trois mots.

Observer, tout d'abord, pour établir des états des lieux objectifs. Tout d'abord à travers notre réseau de mesure, mais aussi grâce à des cartographies et des études territoriales ou sectorielles ou des enquêtes auprès de la population. En nous appuyant dans tous les cas sur la force de notre innovation technique.

Deuxième axe de notre mission : accompagner. En premier lieu les collectivités territoriales franciliennes compétentes pour le bruit et toutes celles qui veulent préserver l'environnement sonore, mais aussi tous les acteurs volontaires. Pour ce faire, Bruitparif coordonne la réalisation de la cartographie du bruit en Île-de-France et accompagne les acteurs publics dans le cadre de leurs démarches d'amélioration de l'environnement sonore.

Troisième axe : mobiliser. En partageant de façon efficace nos informations et nos démarches de sensibilisation grâce à des outils adaptés – notamment auprès des plus jeunes –, mais aussi en intervenant auprès des professionnels, étudiants et citoyens pour faire connaître l'importance et la subtilité des enjeux du sonore.

L'association Bruitparif partage ici le cœur de ses missions, en espérant, si ce n'est pas déjà le cas, vous compter bientôt parmi ses membres.

Axe Pleyel 4 – B104
32 boulevard Ornano
93200 Saint-Denis

01 83 65 40 40

demande@bruitparif.fr

bruitparif.fr



BRUITPARIF